

Interdiction de la cigarette dans les lieux publics: décision du Valais...

Le Valais sera peut-être le premier canton romand à bannir la fumée des établissements publics. Il est en tout cas le premier de ce côté-ci de la Sarine à ratifier une loi en la matière. Le parlement valaisan a accepté hier un projet de loi sur la santé en y incluant des articles traitant de la fumée passive.

Après le Tessin, les Grisons, Soleure, Appenzell (AR), et juste avant la votation à Genève le 24 février prochain, le Valais est le cinquième canton à devancer la loi fédérale par une législation cantonale. Il opte pour un texte contraignant qui bannit la fumée des lieux publics (en laissant la possibilité d'aménager des fumeurs), mais interdit aussi la publicité pour le tabac par voie d'affichage.

Les articles annexés à la loi générale sur la santé sont tirés d'un projet de loi sur le tabagisme passif proposé par le Conseil d'Etat à l'été 2007 déjà, mais qui avait été mis en veille par la

commission sur la santé, en attendant la loi fédérale en discussion aux Chambres. Le lobbyisme de certains milieux de promotion de la santé, comme le Cipret Valais en aura décidé autrement.

Le Cipret a relayé la position des citoyens valaisans dont on sait, grâce à un sondage, que 70% d'entre eux se seraient prononcés en faveur d'une telle interdiction s'ils avaient dû voter. Jean-Bernard Moix, son directeur, commente ce succès devant le parlement: «Nous avons créé les conditions pour que les politiciens trouvent le courage de passer à l'acte.» (...)

De son côté, le conseiller d'Etat Thomas Burgener, qui voit dans le projet national un plan avec «plus de trous que de fromage», est ressorti du Grand Conseil sourire aux lèvres. La loi sur la santé entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2009. Mais le volet sur le tabagisme passif devrait entrer en application en automne 2009 seulement, le temps que les établissements puissent appliquer les mesures transitoires.

Demeure un risque de référendum à ne pas sous-estimer. Quoi que désunie en matière de lutte

contre la fumée passive, l'Association des cafetiers-restaurateurs GastroValais pourrait se lancer dans une récolte de signatures.

Xavier Filliez

Le Temps du 15 février 2008